

Collèges : Faisons entendre notre colère !

Réclamé depuis des mois, bientôt des années, le plan d'urgence pour l'École n'est toujours pas à l'ordre du jour du gouvernement. La rentrée post-fêtes calamiteuse, qui impacte personnels et élèves, désorganise toutes les écoles et établissements du second degré, ne fait en rien bouger la ligne de conduite ministérielle, si ce n'est pour assouplir jour après jour un protocole qui n'a de sanitaire que le nom... et accuser les personnels d'absentéisme. Services de santé, administrations et vies scolaires sont sous l'eau de ne plus savoir où donner de la tête, qui appeler pour le contact tracing, qui isoler (et où?!)..

La CGT Éduc'action a toujours déclaré qu'elle était favorable au maintien de l'ouverture des écoles mais pas à n'importe quel prix, et surtout pas au détriment de la santé et des conditions d'étude des élèves, et des conditions de travail des personnels. Tout le monde ne peut pas aller prendre l'air à Ibiza...

Dans le même temps, et alors que toutes les formations sont annulées pour que les personnels soient sur le pont, c'est par la lutte contre le « wokisme » et « l'islamo-gauchisme » que le ministre ouvre la fenêtre aux idées nauséabondes qui ne demandent que cela pour entrer dans l'École.

Et parce que **l'urgence est aussi sociale**, ce sont les salaires de base, garants à la fois du niveau de vie au quotidien et de la protection sociale, qui doivent être augmentés. Pour les personnels de l'Éducation nationale cela passe par la revalorisation du point d'indice et non des primes indemnitaires discriminantes qui laissent de nombreuses collègues sans perspective d'augmentation.

C'est pour cela que la CGT Éduc'action appelle les personnels à se mettre massivement en grève le 27 janvier, journée de grève interprofessionnelle pour les salaires et l'emploi.



Pour une revalorisation immédiate des salaires,

Pour un plan d'urgence dans les services publics (Hôpital, Éducation...)

Pour un plan de titularisation des personnels précaires,

**Tous et toutes en grève et manifestation
le jeudi 27 janvier**

Blanquer et « l'islamo-gauchismo-wokisme » : une offensive réactionnaire contre l'égalité

Le 13 octobre 2021, trois jours avant l'hommage à notre collègue Samuel Paty, Blanquer étale ses obsessions dans un entretien au *Monde* à l'occasion du lancement de son « cercle de réflexion » sur les « valeurs de la République : « La France et sa jeunesse doivent échapper à l'idéologie woke ». Selon un timing où l'instrumentalisation le dispute à l'indignité, il ne fait que poursuivre sa croisade contre « l'islamo-gauchisme » entamée quelques mois auparavant avec son alter-ego de l'enseignement supérieur Vidal.

Quelques jours plus tard, continuant sur sa lancée, il inaugure la première étape de son plan de « formation des personnels à la laïcité et aux valeurs de la République ». À cette occasion, il n'hésite pas à menacer les personnels qui auraient « un problème avec les valeurs de la République », faisant ainsi une nouvelle fois la preuve de son autoritarisme et de son instrumentalisation de la laïcité.

Mais en créant de toutes pièces des ennemis comme « l'islamo-gauchisme » et « le wokisme », Blanquer cherche surtout à stigmatiser les puissantes mobilisations antiracistes et féministes de ces dernières années et les sciences sociales critiques qui mettent en évidence les dominations qui structurent la société. Il s'agit donc d'une véritable offensive réactionnaire qui participe d'un processus de fascisation plus global en mettant les idées d'extrême droite au centre du débat public et en s'attaquant frontalement à l'idée même d'égalité.

Laissons Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la jeunesse, résumer la pensée ministérielle : « Moi, ce qui m'effraie, encore plus que Zemmour, c'est les discours intersectionnels du moment » (France5, 13 septembre 2021). Tout est dit...

AESH : entre taille-crayon et papier hygiénique

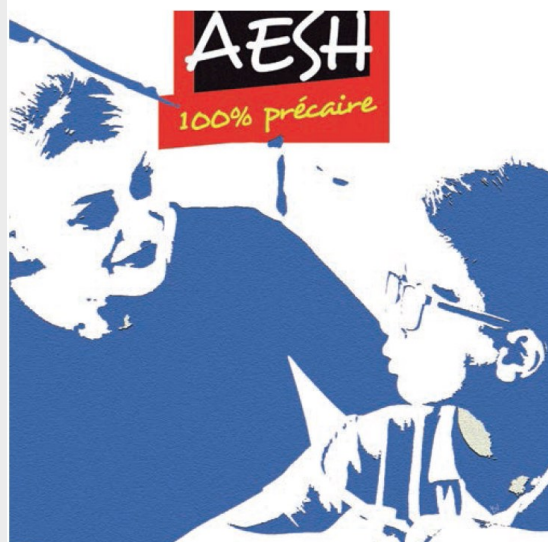
Depuis l'arrêt des embauches en contrats aidés, les AVS sont devenu·es AESH, agent·es de droit public qui peuvent être employé·es par les DSDEN sous titre 2 ou par les lycées employeurs, hors titre 2.

Parmi les crédits budgétaires de l'État votés à l'Assemblée nationale existe le titre 2 (T2) qui couvre les dépenses de personnels de l'Éducation nationale, que ce soit les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales, les prestations sociales et allocations diverses....

Néanmoins le ministère considère que les AESH ne sont pas des agent·es comme les autres et maintient une partie d'entre eux·elles sous d'autres lignes budgétaires dites Hors titre 2 qui permet aux établissements de couvrir entre autres, des dépenses de fonctionnement. Ainsi ces crédits peuvent être réaffectés sur des besoins matériels types : **taille-crayons ou papier hygiénique... !!!**

En effet, une fois les quotas d'effectifs atteints notamment, les DSDEN utilisent la possibilité de recrutement en HT2. **40 % des AESH de l'Éducation nationale sont sous Hors titre 2.** Cette alternative de recruter sous HT2 induit **une manœuvre politique qui permet, par effet d'annonce, de masquer la masse budgétaire en personnels** de l'institution.

Les AESH, corvéables et malléables a merci, sont parmi les plus précaires de l'Éducation nationale. Ils·elles subissent, de plus, les affres d'une distinction honteuse et méprisante qui fait d'eux·elles du consommable, jetable. Une politique inique qui ne fait que creuser les inégalités entre les personnels.



L'évaluation en 6^{ème}, un outil retors et pernicieux !

L'évaluation nationale organisée à l'entrée en 6^{ème}, doit permettre, dans la propagande ministérielle, d'accompagner au mieux les élèves. Dans les faits, elle vise surtout à instaurer le pilotage pédagogique dans les établissements et dans le cadre de la continuité école/collège.

D'une part, cette évaluation participe d'une mise sous pression des jeunes collégien·nes, d'autre part, l'interprétation des résultats via les réunions qui se sont tenues à l'issue de ces évaluations a pu montrer le manque d'anonymat des résultats des élèves et surtout la volonté managériale des corps d'inspection.

Il est à craindre que la normalisation des évaluations permette l'imposition de nouveaux dispositifs de remédiation, centrés sur l'individualisation à outrance (avec le risque de recours aux associations extérieures payantes au collège) et propose une vision réductrice des activités pédagogiques et de l'apprentissage, limités à des tâches mécaniques répétitives et automatisées ne permettant pas l'accès à la compréhension, compétence indispensable à acquérir au collège. Au lieu de fabriquer l'outil qui justifie sa politique coercitive, notre ministre ferait mieux de faire confiance aux enseignant·es, en respectant leur liberté pédagogique, seul·es capables de poser un véritable diagnostic sur les réels besoins des élèves et de leur proposer un accompagnement pédagogique adapté en classe.

La loi « Pour une école de la confiance » de 2019 annonçait « *une évaluation non dramatisée qui devra être un levier de réussite pour le système éducatif* ». Avec l'expérience, les personnels ont compris que le ministre impose une politique éducative basée sur le contrôle, renforcé pour les enseignant·es par le PPCR, les Postes à Profil et l'évaluation des établissements. Derrière les objectifs bienveillants affichés il s'agit de transformer l'École et d'utiliser l'évaluation comme un « outil de pilotage » promulguant la performance, les résultats et la méritocratie.

La CGT Educ'action dénonce depuis toujours une politique de contrôle par les évaluations nationales et s'oppose à toute utilisation des résultats afin de classer les élèves, les personnels ou les établissements.



Devoirs faits et les profs docs

Le dispositif « devoirs faits », auquel participent les enseignant·es sur la base du volontariat, est normalement rétribué sur une enveloppe spécifique attribuée à l'établissement. Ils et elles sont rémunéré·es en HSE. Sauf les professeur·es documentalistes qui sont classé·es dans les « autres personnels » et non les enseignant·es, catégorie à laquelle ils-elles appartiennent pourtant statutairement. Le traitement est en conséquence.

La CGT Educ'action revendique une rémunération équivalente à celles des autres enseignant·es, reconnaissant l'expertise dans leur discipline.

Faute d'enseignant·es volontaires (déjà trop d'heures sup, ou missions spécifiques), certaines administrations se tournent un peu facilement vers les profs docs au motif qu'ils et elles sont dans l'établissement 30h par semaine.

La CGT Educ'action rappelle que la participation à ce dispositif se fait sur la base du volontariat, les professeur·es documentalistes ne sont pas une variable d'ajustement pour compléter le dispositif.

Quelles propositions de la CGT pour le collège

*Construisons un collège unique
réellement démocratique*

*Améliorons les salaires et
les conditions de travail.*



- un **plan de titularisation** sans conditions de concours ni de nationalité ;
- des **moyens** pour travailler en groupes à effectifs réduits, avec un cadrage national ;
- la création de **vrais statuts** pour les AESH et les AEd ;
- des établissements **correctement équipés** (en sanitaires et moyens pédagogiques-informatiques) et en nombre suffisant ;
- des **recrutements** massifs de personnels (enseignant-es, ATSS, vie scolaire, AESH,..) pour couvrir les besoins ;
- des **classes** ne dépassant pas 20 élèves voire 15 en Éducation prioritaire ;
- une **réelle formation** initiale et continue pour mieux armer les personnels.

